

## Le mandat du comité consultatif sur la mobilité durable

### Considérations préalables

#### Groupe de travail sur la mobilité durable et ses suites

En janvier 2009, un groupe de travail sur la mobilité durable a été créé. Sous la présidence du maire de Québec, M. Régis Labeaume, ce groupe de travail avait comme mandat de proposer une vision de la Ville de Québec à l'horizon 2020 et des modes de mobilité les plus efficaces et les plus durables. Les travaux de ce groupe ont mené à la conception du Plan de mobilité durable suivi par l'Étude de faisabilité Tramway-SRB qui a donné lieu à son tour à l'avant-projet sur le SRB Québec-Lévis.

Les travaux de l'avant-projet ont débuté à la suite de l'annonce en mars 2016 de l'octroi d'une subvention de 12,5 M\$ par le gouvernement du Québec, pour la mise sur pied d'un Bureau d'étude sur le SRB Québec-Lévis.

À la suite de diverses considérations liées aux coûts potentiels d'un tel projet par la Ville de Lévis, celle-ci se retire définitivement du projet en avril 2017.

Quelques jours plus tard, le maire de Québec annonce la fin du projet SRB Québec-Lévis, mais réitère sa volonté de doter la ville d'un réseau structurant de transport en commun et de mener une large consultation à cet effet.

#### L'objectif ultime de la consultation

Parfaire la définition de ce que pourrait être un réseau structurant de transport en commun pour l'agglomération de Québec.

À la fois attrayant, confortable, efficient et fiable, ce réseau devrait permettre de répondre adéquatement à la demande future, et ce, dans une optique d'aménagement intégré du territoire et de développement durable. Il entraînerait un accroissement de la part modale du transport en commun, contribuant de ce fait à diminuer la congestion. Dans le cadre des travaux sur le SRB, on avait estimé que la part modale du transport en commun à Québec allait passer du 11 % qu'elle était en 2011 à 13 % en 2041, et ce, avec l'apport d'un réseau structurant.

### Le comité consultatif

#### Sous la présidence du maire de Québec, ce comité aurait comme mandat :

D'enrichir le processus de consultation et de contribuer à la définition de ce que pourrait être un réseau structurant de transport en commun.

Pour ce faire, il devrait notamment :

- Prendre connaissance des orientations et enjeux du Plan de mobilité durable, de ce qu'était le projet de SRB qui en avait découlé et des autres composantes du transport en commun dans l'agglomération de Québec;
- Assister à la consultation;

- Entendre les commentaires, suggestions et préoccupations exprimées dans le cadre de la consultation pour identifier ce qui devrait faire l'objet d'un examen approfondi ou être retenu, selon le cas;
- Suggérer de nouvelles avenues.

Contribuant à définir ce que pourrait être un projet bonifié de réseau structurant de transport en commun.